

PORT DE PLAISANCE DE SAINT PIERRE TARIFS REDEVANCES 2022

Tarifs stationnement pontons et cale de Radoub: Barques

(navires non équipés de cabine, de longueur inférieure à 6m et de largeur inférieure à 2m)

	Ponton	Cale de Radoub
	Annuel € TTC	Annuel € TTC
Barques de moins de 5,50m	380,00	266,00
Barques de 5 à 6 m hors tout	478,00	334,00

Tarifs stationnement pontons : Autres navires

	Passage (tarif hebdomadaire)	Forfait annuel
	€ TTC	€ TTC
Navires de 0 à 5 mètres hors tout	25,00	580,00
Navires de 5 à 6 mètres hors tout	45,00	910,00
Navires de 6 à 7 mètres hors tout	55,00	1 100,00
Navires de 7 à 8 mètres hors tout	65,00	1 250,00
Navires de 8 à 9 mètres hors tout	80,00	1450,00
Navires de 9 à 10 mètres hors tout	95,00	1 650,00
Navires de 10 à 12 mètres hors tout	115,00	1 950,00
Navires de 12m à 13,50m hors tout	155,00	2 300,00
Supplément par mètre à partir de 13,50 m	25,00	75,00

Nota : Si le navire a fait l'objet d'une occupation inférieure à 4 mois en contrat annuel alors le remboursement sera effectué après un nouveau calcul du séjour au tarif hebdomadaire – navires de passage.

Si le navire a fait l'objet d'une occupation supérieure à 4 mois en contrat annuel, alors le remboursement sera effectué au prorata temporis en douzième de tarif.

Tarifs résidents : 25 % de majoration des tarifs de stationnement sur pontons ci-dessus.

Badge d'accès au Port : 30€. Le premier badge d'accès sera gratuit pour les professionnels.

Tarifs stationnement pontons : Pêche professionnelle.

	Forfait annuel
	€ TTC
Navires de moins de 6 m	75,00
Navires de plus de 6 m	160,00

Ces tarifs sont applicables aux pêcheurs professionnels et aux retraités de la pêche professionnelle.

Les navires de pêche professionnelle de passage sur le plan d'eau devront s'acquitter de la redevance prévue pour les navires de passage.

Tarifs applicables aux opérations de levage de navires (mise à l'eau et mise à terre.

	Mise à l'eau ou mise à terre	Aller-retour sur aire de carénage FORFAIT 3 jours	Aller – retour aire de carénage FORFAIT 15 jours	Frais de manutention express (levage 1h)
	€ TTC	€ TTC	€ TTC	€ TTC
Longueur inférieure à 8m	152,00	217,00	260,00	80,00
Longueur supérieure à 8m	217,00	264,00	325,00	100,00
Pêcheurs professionnels	Abattement de 30%	Abattement de 30%	Abattement de 30%	Abattement de 30%
Navires non titulaires de contrat annuel	Augmentation de 30%	Augmentation de 30%	Augmentation de 30%	Augmentation de 30%

Tarifs de l'aire de carénage

	De 3 à 13 semaines	De 14 à 26 semaines	De 27 à 52 semaines
	€ TTC	€ TTC	€ TTC
	Tarif semaine	Tarif semaine	Tarif semaine
Navire de 0 à 8 m	6,00	8,00	10,00
Navire supérieur à 8 m	10,00	13,00	18,00

- Pour les navires non bénéficiaires d'anneau :

	De 1 à 13 semaines	De 14 à 26 semaines	De 27 à 52 semaines
	€ TTC	€ TTC	€ TTC
	Tarif semaine	Tarif semaine	Tarif semaine
Bateau de 0 à 8 m	15,00	20,00	28,00
Bateau supérieur à 8 m	30,00	37,00	50,00

Carénage limité à un an : passé un an perte de l'anneau pour l'année suivante.

Catamaran : Plus-value de 30% en raison de la place occupée sur l'aire de carénage.

Le non paiement des redevances à la date d'échéance entrainera une pénalité de 10% des sommes dues, au prorata temporis.